

## **COMPTE RENDU**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016**

**Présents :** L. BARAFORT, J-L CHABROL, C. DONNARD, J-C GARNIER,  
P. MAZOYER, T. SOUSTELLE.

**Absent :** J-M JACQUOT

Début de séance à 19h30

#### **Délibération modificative au budget de l'eau**

.  
La somme de 102,46 euros correspond à une pénalité de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS), suite à une erreur des déclarations de la taxe de pollution pour les années 2012, 2013, 2014.

Il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget de l'eau

Article 6061 : - 102,46 euros

Article 701249 : - 102,46 euros

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal s'exprime dans ce sens.

**Voté à l'unanimité des membres présents**

La séance est levée à 19h50